

DÉLIBÉRATION N°DL20250102 DU CONSEIL MUNICIPAL**SÉANCE DU MARDI 01 JUILLET 2025**

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 20/06/2025 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 32 présents, 7 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 22h42) ; M. Alexandre CIGNA ; M. François MORANGE ; M. Pierre DECLINE ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à compter de 19h57) ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 00h05) ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Marc LAVAL

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Régis CADEGROS (à partir de 22h42)
Mme Geneviève MASSACRIER a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD
Mme Michèle FREDIERE a donné procuration à Mme Andonella FLECHET
Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à Mme Juliette BOULLIAT
Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (jusqu'à 19h57)
Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY
M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à Mme Michelle DUVERNAY (à compter de 00h05)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

DISPOSITIF MERCREDIS DÉCOUVERTE - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026

Mme Andonella FLECHET expose ce qui suit :

Le conseil municipal du 14 mai 2018 a approuvé la mise en place du dispositif «Mercredis Découverte» à partir de septembre 2018. Ce programme, initié suite au retour à la semaine de 4 jours, offre à 300 enfants environ âgés de 3 à 11 ans, résidant à Saint-Chamond ou scolarisés dans la ville de découvrir des activités culturelles et sportives proposées par des associations locales ainsi que par les services municipaux.

Au travers un parcours d'une trentaine de séances, les enfants pratiquent 4 à 5 activités différentes parmi un choix de plus de 30 activités suivant leur tranche d'âge. Le dispositif mercredi découverte commence fin septembre et s'achève fin juin lors de la fête de clôture.

Cette initiation culturelle et sportive vise également à promouvoir les associations en faisant découvrir aux enfants les activités qu'elles proposent, suscitant ainsi leur envie de poursuivre ces activités avec les associations. Ce parcours individuel s'inscrit dans une démarche éducative plus globale de la ville, formalisée dans le PEDT (Projet Éducatif De Territoire). L'un des enjeux principaux de ce projet est de favoriser la bonne cohérence éducative pendant tous les temps de l'enfant. Afin de sécuriser l'action de la collectivité et garantir la qualité des interventions aux familles, le dispositif est déclaré en tant qu'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) ce qui impose des normes d'encadrement et de diplôme.

Pour l'année scolaire 2025-2026, 17 associations partenaires (9 sportives et 8 culturelles) et des services municipaux (culturel et sportifs) s'engagent dans ce programme pour proposer 35 activités aux enfants.

Pour mettre en œuvre ce dispositif, il est proposé d'accorder des subventions aux associations participantes.

Le montant attribué à chaque association est calculé en fonction du nombre d'heures prévisionnelles sur l'année. Le montant horaire est fixé à 32€, complété pour 3 associations d'un montant alloué pour les fournitures de matières premières nécessaires à la réalisation des activités.

Le montant global versé aux associations est présenté dans le tableau en annexe du rapport.

Il s'élève pour la saison 2025/2026 à 18 294 €.

Le versement des subventions s'effectue en deux temps comme détaillé dans l'annexe :

- un premier versement fin 2025,
- un deuxième versement (solde de la subvention) à la fin du premier semestre 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 38 voix pour,

1 sans participation M. Romain PIPIER

DÉCIDE :

- **d'approuver** le montant global des subventions versées aux associations, au titre du dispositif « Mercredis Découverte », pour l'année 2025-2026, à hauteur de 18 294 €,

- **d'approuver** les modalités de versement des subventions en deux temps : un premier versement fin 2025 et le solde à la fin du 1er semestre 2026.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 02/07/2025



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne